

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE MARLIEUX

Le 12 octobre 2020 à 20 heures, le conseil municipal de Marlieux, dûment convoqué par le maire le 6 octobre 2020 s'est réuni dans la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, maire.

Présents : Jean-Paul GRANDJEAN, Michel ALBERTI, Stéphane LAPALUD, Joel Fagni Pierre MILLET, Pascal MANGUELIN, Francis PESTELLE, Francis DUMONT, Chantal DESSERTINE, Valérie CHAMBAUD, Christine MOISSONNIER, Colette DECHAIX, Marianne PIROUX, Mireille AJOUX, Isabelle MICHAUD.

Secrétaire de séance : Mireille AJOUX

#### 1) Approbation du conseil municipal du 14 septembre 2020

Monsieur le maire demande qu'une modification soit apportée concernant la demande de vote pour une rénovation "correcte" ou une démolition du bâtiment face à l'église.

Ainsi la phrase "Il a été décidé par le maire de faire un vote à main levée" serait remplacée par :

"Le maire propose un vote à bulletin secret ou un vote à main levée" et qu'il soit également rajouté que les conseillers se prononcent à l'unanimité pour un vote à main levée.

Cette modification est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Le procès-verbal du 19 septembre dernier est approuvé à l'unanimité avec prise en compte de cette modification.

#### 2) Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

Terrain agricole au lieu-dit "le Perrin" de 1 ha 68 a 49 ca pour un montant de 33 698,00 €.

#### 3) Travaux salle des fêtes – Demande de subventions

Le Maire rappelle que les travaux débuteront fin d'année 2021- printemps 2022.

Il est rappelé le détail des devis avec une estimation financière qui s'élève à 396 800,00 € H.T.

Le mode de chauffage n'est pas encore décidé, pour cela le Maire propose de signer avec l'ADEME une convention de mission d'accompagnement.

Le Maire rappelle les objectifs de cette mission d'accompagnement proposée par l'ADEME :

L'objectif est de fournir un accompagnement permettant à la collectivité de préciser le programme de son opération tant sur les objectifs de réduction d'économie d'énergie, de fourniture d'énergies renouvelables, que sur des recommandations sur le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre pour permettre de réaliser le projet de rénovation de la salle polyvalente.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer avec l'ADEME cette mission d'accompagnement pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Le Maire précise que, pour l'instant, la commune n'a pas prévu de prendre une maîtrise d'œuvre, cela dépendra du travail effectué par l'ADEME sur le projet.

Dans ce contexte le plan de financement proposé à l'appui des demandes de subventions est le suivant :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Sources</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres	79 360,00 €	20%
DETR	119 040,00 €	30%
DSIL	39 680,00 €	10%
Dotation Territoriale	59 520,00 €	15%
<b>TOTAL HT</b>	<b>396 800,00 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte l'opération ci-dessus
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Isabelle Michaud signale qu'il manque des salles pour les associations et mentionne que :

*« Lorsque la salle polyvalente a été construite, il y avait 10 associations pour 600 habitants, aujourd'hui nous arrivons à plus de 1 250 habitants pour 20 associations. Il serait intéressant de travailler et de réfléchir sur la possibilité de construction d'une nouvelle salle des fêtes ».*

*Elle indique que le coût de la nouvelle salle des fêtes de Saint-Paul-de-Varax est d'environ 1 176 000,00 €.*

#### **4) Bâtiment face à l'église – Demande de subvention**

Le Maire rappelle qu'il a rencontré Madame Bailly (responsable du service Patrimoine Culture du Département) accompagné d'un architecte du conseil départemental qui invite les élus à conserver ce bâtiment.

Le Maire rappelle également que nous avons la possibilité d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 30 % sur l'investissement avec l'obligation de faire intervenir des entreprises qui doivent faire preuve d'un certain savoir-faire dans le domaine patrimonial et de remplir certaines conditions.

Par exemple, il ne peut y avoir de volets roulants et les huisseries doivent être en bois.

Le Maire rappelle que déposer une demande de subvention ne signifie pas automatiquement que les travaux seront engagés sur la base définie et demande la possibilité de renoncer à la subvention si le coût définitif s'avère trop élevé.

Dans ce contexte le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Sources</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres	64 606,00 €	70%
Dotation Territoriale	27 688,00 €	30%
<b>TOTAL HT</b>	<b>92 294,00 €</b>	100%

Le maire propose au conseil municipal :

- d'adopter l'opération ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Les propositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité par :

- 11 voix pour
- 1 voix contre
- 3 abstentions

### **5) Bâtiment sinistré**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment communal situé 107 et 77 Place du Marché a subi un incendie ayant détruit l'ensemble de ce bâtiment.

Les deux locataires sont relogées, madame Pichon dans un appartement à la Dent du Loup et mademoiselle Sanchez est hébergée vivre dans sa famille à la Chapelle-du-Châtelard dans l'immédiat.

Monsieur le Maire rappelle que la question du devenir de ce bâtiment n'est pas d'actualité. Il faut dans un premier temps, en fonction des clauses de notre compagnie d'assurance, déterminer la valeur à neuf du bâtiment et ensuite prendre les décisions.

Il indique également que la commune peut prendre un expert d'assurés afin de défendre nos intérêts. Ses honoraires sont pris en charge par notre assurance (Groupama) à hauteur de 5 % par rapport au montant de la reconstruction.

Le Maire indique également que 20 000 € ont été versés par Groupama pour les frais de bâchage, désamiantage et évacuation des déchets.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour :

- prendre éventuellement un expert d'assurés soit maintenant, soit plus tard,
- prendre éventuellement un maître d'œuvre,
- signer tous actes pour la gestion courante de ce dossier.

Isabelle Michaud et Francis Pestelle évoquent le fait qu'il faudra envisager une discussion sur l'avenir de l'ensemble de ces deux bâtiments après la réception du dossier de l'expert.

#### 6) Règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établie son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les modalités d'organisation du conseil municipal
- Les conditions d'organisation du vote du budget

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Mireille Ajoux fait remarquer que les comptes-rendus du conseil ne sont régulièrement déposés sur le site de la commune et sont peu accessibles. Le Maire en prend note et une demande sera faite à Mickaël GILBAS pour améliorer ce point.

#### 7) Comptes-rendus de réunions

- 2<sup>ème</sup> réunion de la commission d'action sociale de la Communauté de Communes de la Dombes –Valérie Chambaud participe au groupe de travail sur la parentalité.
- Assemblée générale de la pétanque : renouvellement complet du bureau.
- Assemblée générale du comité des fêtes : Francis Pestelle indique que la présidente à lu le rapport moral et financier, il précise que 4 membres ont démissionné. Une autre réunion est prévue.
- Assemblée générale des boules : Francis Pestelle indique qu'il y a 30 adhérents dont 3 nouveaux. Du fait du contexte peu de rencontres ont pu se dérouler.
- Commission des finances de la Communauté de Communes de la Dombes : Chantal Dessertine et Mireille Ajoux font une présentation synthétique du budget principal, fonctionnement et investissement.
- Commission culture et patrimoine : Francis Pestelle fait part qu'en raison de la COVID seulement 25 000 € ont été versés sur les 45 000 € de prévus. Prochaine réunion en novembre. Les communes peuvent faire des propositions d'animations auprès de la Communauté de Communes de la Dombes.

- Syndicat de la Veyle : Pascal Manguelin indique que l'objet de la 1<sup>ère</sup> réunion a été la mise en place des commissions.
- Francis Dumont demande à être désigné délégué si cela est encore possible au Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône. Accord du Maire.
- Monsieur le Maire a assisté aux 2<sup>ème</sup> Etats Généraux du département de l'Ain. Cette réunion avait pour objet la présentation du département aux nouveaux élus. Le département met en place un guichet unique à destination des collectivités et des particuliers concernant essentiellement l'habitat et son environnement.
- Michel Alberti et Stéphane Lapalud ont participé à la réunion de l'amicale des maires ruraux de France qui regroupe 35 000 communes et représente 29 millions d'habitants. Dans l'Ain 231 communes sont adhérentes pour une cotisation annuelle de 200 euros.
- Valérie Chambaud sera présente à la rencontre le 3 novembre à Chatillon avec les délégués de la jeunesse pour échanger sur les jeunes du territoire.
- Le Maire rappelle que les comptes-rendus de la Communauté de Communes de la Dombes sont maintenant systématiquement envoyés par la Communauté de Communes à l'ensemble des conseillers.

## 8) Questions diverses

- Participation Aide aux vacances :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en 2015, il avait été décidé d'accorder une aide aux enfants de Marlieux fréquentant le centre de loisirs géré par Pôle Enfance de Marlieux dans les conditions suivantes : 4,50 € par enfant et par journée avec repas, limitée à 20 jours par enfant.

Le conseil municipal maintient cette aide aux familles dans les mêmes conditions.

- Commission de contrôle de la liste électorale :

Suite au renouvellement des conseillers municipaux une commission de contrôle devra être instituée dans chaque commune. Les communes de plus de 1 000 habitants et dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges, cette commission doit comporter :

3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste minoritaire.

Les 5 conseillers sont :

Colette DECHAIX, Mireille AJOUX, Francis PESTELLE

Isabelle MICHAUD, Francis DUMONT

- Abribus :

L'ensemble du conseil municipal ne voit pas l'intérêt de déposer une demande auprès de la région pour la création d'un nouvel abribus.

- Alexandra VAUDAN (sophrologue) :

A la demande d'Alexandra Vaudan d'utiliser la salle de réunion pour ses séances de sophrologie une fois par semaine, le conseil municipal lui propose le tarif de location –habitant de Marlieux- de la salle de réunion.

Monsieur le Maire se charge de prévenir Alexandra Vaudan.

- Ordures ménagères des associations

Francis Pestelle fait remonter le problème de la gestion des poubelles des associations de la commune. Le Maire lui demande de prévoir une réunion avec l'ensemble des associations. A la conférence des maires, Jean-Paul Grandjean a demandé à la Communauté de Communes de la Dombes de prévoir le financement d'abris pour stocker et dissimuler les bacs poubelles lorsque ceux-ci sont en grand nombre, particulièrement dans les écarts. Dossier en cours.

Valérie Chambaud fait remarquer que la sortie Rue Janin est dangereuse pour les véhicules et les piétons.

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.